



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 3 mai 2024

Préavis N° 06-2024 concernant la réalisation de locaux provisoires sur le site scolaire de Bahyse pour un montant de CHF 1'760'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 avril 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 06-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (61 oui, 2 voix contraires et 6 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches telles que décrites ci-dessus ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'760'000.- ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 avril 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli